

Nous n'avons qu'à nous référer à leurs principes ou aux pays qui les ont expérimentés, ou qui ont encore un système communiste. Nous n'aurions qu'à consulter le manifeste de Karl Marx pour constater que les deux premiers ennemis qu'on doit détruire pour établir un système communiste sont le capital et le profit.

Or, quels sont les deux éléments les plus touchés par le bill C-259? Le capital et le profit. Par tous les moyens, les «ingénieurs» de ce projet socialiste qu'est le bill C-259 se sont attaqués aux profits et aux revenus, et ils s'attaquent également au capital.

Il ne fait aucun doute que si des députés communistes avaient l'occasion de voter en cette enceinte, ils voteraient d'emblée avec le gouvernement, parce que ce principe va 100 p. 100 selon la ligne de pensée et selon les principes de la destruction du capital et du profit.

C'est la raison pour laquelle nous demeurons perplexes, alors que le gouvernement veut essayer de nous faire croire qu'il va peut-être soulager quelque 700,000 contribuables canadiens, qui n'ont pourtant plus le moyen de payer des taxes. Par contre, je constate qu'aux termes de ce bill, un célibataire qui gagne \$3,900 par année va payer encore plus de taxes qu'il n'en payait auparavant.

Or, monsieur le président, ce bill est tout à fait en accord avec les principes de la doctrine de Karl Marx et avec les principes socialistes qui aboutissent à la destruction du capital, de l'initiative et du profit.

Je reconnais qu'il n'est peut-être pas plaisant pour certains libéraux qui croient peut-être encore à la libre entreprise mais qui, en fait, par les lois, visent à sa destruction, de faire partie du rouleau compresseur pour appliquer une mesure aussi socialisante.

Monsieur le président, les gens de classe moyenne verront leur impôt augmenter. Les petites corporations seront également touchées et les professionnels seront, à l'avenir, taxés, non pas au titre des honoraires encaissés, mais sur le revenu, c'est-à-dire les sommes à percevoir. Ils deviennent alors obligés de payer l'impôt sur un revenu qu'ils n'ont pas touché. Le jeune professionnel sera sans doute touché ayant probablement eu à s'endetter pour s'établir et devant payer des impôts sans avoir perçu les revenus.

Au chapitre des dépenses, les frais de représentation ne seront plus admissibles. Je sais qu'il y avait des abus dans ce domaine. Certaines grandes sociétés possédaient des yachts de grand luxe, des résidences dans le Sud. En coupant les dépenses d'une façon aussi draconienne, en limitant l'usage de cartes de crédit et en réduisant les contributions aux clubs sociaux, etc., on nuira considérablement à l'industrie canadienne.

On a souvent dénoncé l'obligation, pour chaque contribuable, de conserver un dossier complet de tous ses actifs. Au jour de l'évaluation, les contribuables devront alors calculer la valeur marchande de tous leurs biens d'une valeur supérieure à \$500: autos, maisons, chalets, bateaux, placements. Tout devra y figurer. Quand il se produira des ventes avec profit, on imposera les gains réalisés. Tous les cinq ans, une nouvelle évaluation de l'avoir devra être faite.

Évidemment, cela engendrerait pour les études de comptables agréés un surcroît de travail énorme. Mais je reviendrai un peu plus tard là-dessus. Dorénavant, les comptables agréés ne seront plus des spécialistes, des conseillers en administration, mais surtout des fonctionnaires du gouvernement fédéral qui devront passer leur temps à se battre avec d'autres fonctionnaires, dans des

bureaux, à Ottawa et ailleurs, pour faire accepter les dossiers de leurs clients.

En vertu de la nouvelle réévaluation, la plus-value sur les placements qui apparaissent encore au bilan, c'est-à-dire sur ce qui n'a pas été vendu, sera alors imposable. Et pour payer ces impôts, il faudra peut-être vendre ces actions; ainsi, des propriétaires majoritaires d'entreprises pourraient peut-être en perdre le contrôle.

L'impôt sur les gains en capital est contesté dans beaucoup de milieux et pour diverses raisons. Certains n'en acceptent pas le principe. D'autres dénoncent le fait que le profit sur la vente d'actifs est taxé, dans certains cas, à 50 p. 100, et dans d'autres, à 25 p. 100. Ils disent que cela constitue de la discrimination. Cette imposition des gains en capital engendrerait un revenu supplémentaire de quelque 450 millions de dollars pour l'État. Une fois l'imposition des gains en capital adoptée au Canada, nous constaterons que l'expansion économique du pays sera réduite d'autant.

Une recommandation du bill, maintenant devenue article de loi, est également très injuste. Il s'agit de celle qui vise à obliger le contribuable à payer des impôts sur les gains en capital non réalisés et obligeant les détenteurs d'actions à vendre celles-ci à perte et, souvent, à perdre le contrôle de leurs entreprises.

Les petites sociétés, qui sont en grand nombre chez nous, verront leurs impôts augmenter. En effet, l'abolition graduelle d'un impôt préférentiel sur les \$35,000 de bénéfices nuira aux petites sociétés, et elles sont très nombreuses au Canada. Ce nouveau fardeau sera considérable et nuira également à l'autofinancement des entreprises privées et des corporations.

L'amendement présenté par l'opposition officielle vise également à vouloir réduire l'imposition des gains en capital sur le bétail, sur le troupeau de base des fermiers, et je cite:

... de façon à continuer l'acceptation du troupeau de base du fermier comme bien capital, et de permettre que la terre, ainsi que toute autre possession capitale dont une personne se sert au cours de ses activités agricoles, soient transmis par lui-même, soit durant sa vie courante ou à son décès, sans être considéré comme gain capital, ...

Monsieur le président, on sait très bien que les troupeaux de base sont le plus souvent acquis grâce à l'aide de l'épouse et des fils, qui travaillent sans être payés et qui sont l'un des principaux éléments de l'augmentation de la valeur du troupeau de base. Pourtant, ils verront automatiquement le gouvernement taxer l'évaluation ou le gain en capital de leur troupeau avant que l'épouse ou les fils puissent être rémunérés pour leur travail.

C'est pourquoi nous sommes totalement en accord avec l'amendement présenté par le parti conservateur progressiste, et nous déplorons que le gouvernement n'ait pas tenu compte, là comme ailleurs, des instances qui ont été faites de toutes parts. Et s'il est un bill dans l'histoire du Canada qui a suscité du mécontentement et des protestations, c'est bien celui présentement à l'étude. Et pourtant, le gouvernement n'a pas tenu compte de ces recommandations.

Le 1^{er} novembre 1971, la «Canadian Cattlemen's Association» présentait au gouvernement un mémoire qui exprime les mêmes idées que l'amendement proposé par l'opposition officielle. Et à la page 10 de ce mémoire, on peut lire les raisons pour lesquelles l'Association canadienne des producteurs fait ses recommandations: